



Elections du Comité Social et Économique

FAQ

Foire aux Questions - CSE

Des élections vont avoir lieu dans l'entreprise, pourquoi vote-t-on ?

Nous allons voter pour élire les **membres du CSE**.

Qu'est-ce que le CSE ?

Le **Comité Social et Économique (CSE)** est l'instance unique de représentation du personnel dans l'entreprise. Ces membres sont élus pour 4 ans.

Quelles sont les missions des membres du CSE ?

- Représenter les salariés
- Garantir la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés
- Présenter les réclamations individuelles et collectives auprès de la Direction
- Formuler un avis sur les projets présentés par la Direction

Qui peut voter aux élections ?

Tous les collaborateurs ayant rejoint l'entreprise **avant le 17 novembre 2021 inclus**, pourront voter aux élections du CSE. Il faut **3 mois d'ancienneté à la date du 1^{er} tour des élections**.

Vous pouvez vérifier cette information sur la liste électorale disponible sur la Scoober App, rubrique "CSE".

Qui peut être candidat aux élections ?

Tous les collaborateurs ayant rejoint l'entreprise **avant le 17 février 2021 inclus**, pourront se présenter en tant que candidat aux élections du CSE.

Un an d'ancienneté à la date du 1^{er} tour des élections est requis pour pouvoir se présenter.

J'aurais un an d'ancienneté le 17 février 2022, je veux me porter candidat, dois-je adhérer à un syndicat ?

Le 1^{er} tour est exclusivement réservé aux organisations syndicales. C'est à dire que les salariés qui adhèrent à une organisation syndicale peuvent constituer une liste et se présenter aux élections.

Cependant, au **2nd tour des élections, les candidats libres** (qui n'adhèrent pas à une organisation syndicale) **pourront se présenter**.

Foire aux Questions - CSE

A quelles dates auront lieu les élections ?

1er tour : du 17 février 2022 au 24 février 2022

2nd tour : du 10 mars 2022 au 17 mars 2022

Comment va se dérouler le vote ?

Nous avons choisi le mode de **vote électronique** via le prestataire **WeChooz**. Ce qui signifie que vous pourrez voter depuis votre téléphone, votre ordinateur ou votre tablette, en vous connectant au site de vote. Il vous suffit simplement d'avoir accès à internet.

Vous avez reçu un email de la part de We Chooz avec votre identifiant de connexion et votre mot de passe. Pensez à vérifier vos spams.

J'ai encore des questions sur les élections des membres du CSE, à qui puis-je m'adresser ?

Vous pouvez contacter nos équipes directement **par ticket**.